

INFO-PARENTS SEPTEMBRE 2021

1. Mot de la direction

Sac au dos, sourire dans les yeux, nos élèves ont foulé les marches de l'école cette semaine. C'est avec un plaisir contagieux que nous les accueillons en ce début d'année scolaire.

Puisqu'il est de bon ton de se partager nos souhaits en ce début de boucle, je nous souhaite une année scolaire remplie de réussites petites et grandes, de complicité, de bienveillance et d'audace.

Merci à notre équipe qui mitonne une année du tonnerre pour nos élèves et merci aux parents qui les accompagnent à travers leurs découvertes, leurs défis et leurs réussites.

Bonne rentrée à tous!

Véronique Renaud, directrice



2. Protection et sécurité des élèves en cas d'accident à l'école

Chaque année, l'école, en lien avec le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, met en place un ensemble de mesures afin d'assurer la sécurité des élèves.

Ainsi, l'organisation scolaire prévoit la surveillance, les mesures d'évacuation d'urgence, de premiers soins, de sécurité des locaux, des cours et des équipements.

Malgré tout, certains accidents peuvent survenir à la récréation, au jeu, à l'éducation physique, au service de garde ou ailleurs. Les parents doivent supporter les frais de ces accidents (frais médicaux, frais dentaires, ambulance, bris de lunettes, etc.).

L'école et le Centre de services scolaire n'assurent pas ces incidents.

Ce type de frais est assurable par un plan privé d'assurance accident peu dispendieux auquel nous vous invitons à adhérer. Vous pouvez vous procurer des dépliants auprès des caisses ou autres institutions d'assurance.



3. Circulation dans les écoles

En lien avec une des orientations de notre projet éducatif « **ASSURER UN ENVIRONNEMENT AGRÉABLE ET SÉCURITAIRE** », le personnel des trois écoles a reçu, le 9 mars 2020, une formation sur le plan de réponse pour des établissements sécuritaires (PRES) par un agent de la Sûreté du Québec.

L'école étant un lieu public à accès restreint :

- ❖ <u>Le parent n'est pas autorisé</u> à aller chercher ou attendre son enfant à l'étage des classes. <u>Il doit attendre à l'entrée de l'école.</u>
- Les objets tels que boîte à lunch, mitaines, etc. devant être remis aux élèves devront <u>être confiés</u> à la personne qui répondra à la porte. Il nous fera grand plaisir d'y donner suite.
- ❖ De plus, pour les parents du service de garde, <u>il n'est pas permis d'entrer par le</u> service de garde pour accéder à l'école.

ALORS...

⇒ Lorsque vous venez à l'école :

SONNEZ à la porte principale ⇒ la réponse peut se faire attendre mais soyez patient, quelqu'un viendra assurément vous répondre.

⇒ Si un grand-parent ou toute autre personne <u>non autorisée</u> doit venir chercher votre enfant : ① ∠ AVISEZ-NOUS au préalable afin que ce dernier soit toujours entre bonnes mains.

Soyez assurés que ces mesures se veulent aidantes afin d'assurer un contrôle de toute personne ayant un contact avec tous les élèves de l'école.

Merci de nous aider à assurer une saine sécurité à nos enfants... à votre enfant.

4. Symptômes COVID et prise de décision

Veuillez-vous référer à l'onglet suivant afin de prendre la bonne décision lorsque votre enfant présente des symptômes de la COVID:

https://covid19.quebec.ca/surveys/cdd2/introduction?language=fr-ca

5. Soutien psychologique

Si votre enfant souffre d'anxiété et vit des craintes face à son retour à l'école, Mme Pascale Contreras-Paradis, conseillère en rééducation, peut intervenir auprès de votre enfant pour avoir un soutien psychologique. Bien vouloir passer par la titulaire de votre enfant pour signaler votre demande.

6. Assemblée générale annuelle du conseil d'établissement

Prenez note que notre AGA se tiendra le **lundi 13 septembre à 19 h au gymnase de l'école Hudon-Ferland.** Quatre postes seront à combler auprès des parents pour faire partie du conseil d'établissement. Nous aurons besoin, également, de nommer 1 ou 2 substituts. Nous comptons sur votre participation et implication.

Par la même occasion, madame Édith Levasseur, enseignante spécialiste, viendra présenter une conférence au sujet de la pleine conscience et des techniques d'impact.

En voici un avant-goût:

À l'aide d'outils simples, efficaces et imagés, **Génération IPC** souhaite contribuer à ce que chaque enfant apprenne à se connaître et à s'aimer. Qu'il découvre des stratégies parmi lesquelles puiser lorsqu'il vit une situation difficile. Qu'il reconnaisse ses forces intérieures et exerce son autonomie émotionnelle. Qu'il développe une attitude positive et responsable. Que sa vie soit riche de sens et épanouie.

Découvrez l'approche IPC

- Un mariage unique entre les techniques d'impact et la pleine conscience;
- Un langage commun, significatif et respectueux;
- La force des images pour ancrer puissamment l'apprentissage et éviter mille mots;
- Une approche unique, efficace, facile d'application et de compréhension, qui propose diverses stratégies pour **agir autrement** et **positivement**.

7. Absences et retards

Si votre enfant arrive en retard ou doit s'absenter, vous devez communiquer par courriel avec le secrétariat et l'enseignant de votre enfant afin de signaler l'absence et le motif de celle-ci.

S'il y a lieu, vous devez aussi aviser le service de garde.

Merci de votre habituelle collaboration afin de nous aider à assurer la sécurité de nos élèves.

8. Liste du personnel des écoles Hudon-Ferland, Ste-Hélène et St-Louis

Liste accessible en cliquant sur le lien ci-dessous :

https://hudonferland.cskamloup.qc.ca/wp-content/uploads/sites/57/2021/09/Personnel-2021-2022.pdf

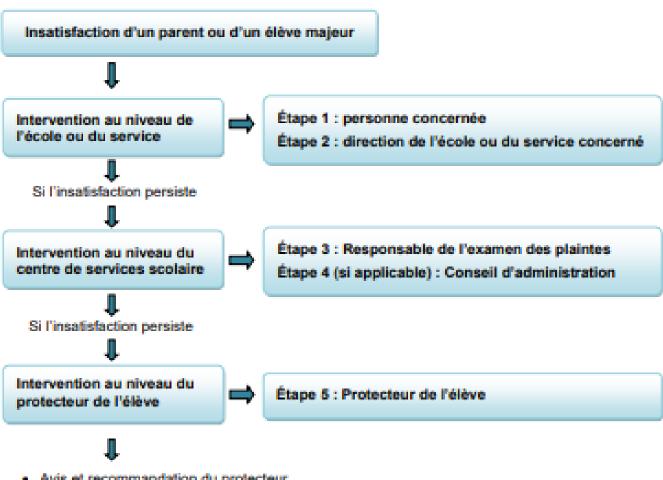
9. Procédure d'examen des plaintes

Le centre de services scolaire possède une procédure d'examen des plaintes qui a été adoptée par le conseil d'administration. Advenant une situation conflictuelle, la démarche que doit suivre le plaignant est la suivante :



PROCÉDURE D'EXAMEN DE PLAINTES EN BREE

Processus*



- Avis et recommandation du protecteur de l'élève au conseil d'administration
- Décision du conseil d'administration quant aux recommandations du protecteur de l'élève

^{*} Le présent document constitue un résumé du Réglement sur la procédure d'examen des plaintes. Au besoin, se référer au texte intégral.

Calendrier Septembre 2021

ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		31 (jour 1) Rentrée	1 (jour 2)	2 (jour 3)	3 (jour 4)	4
5	6 Congé Fête du travail (SDG fermé)	7 (jour 5)	8 (jour 6)	9 (jour 7)	10 (jour 8)	11
12	1 3 <i>(jour</i> 9) 19 h : AG de parents	1 4 (jour 10)	15 (jour 1)	16 (jour 2)	1 7 (jour 3)	18
19	20 (jour 4)	2 1 (jour 5)	22 (jour 6)	23 (jour 7)	24 (jour 8)	25
26	27 (jour 9)	28 (jour 10) Rencontre de parents : 18h30 : 1 ^{re} -2 ^e -3 ^e 19h00 : 4 ^e -5 ^e -6 ^e	29 (jour 1)	30 (jour 2)		

Avant-midi:

Début des cours à 8 h 05 Fin des cours à 11 h 25

Après-midi:

Début des cours à 12 h 55 Fin des cours à 15 h 15

SURVEILLANCE SUR LA COUR D'ÉCOLE:

LE MATIN: à partir de 7 h 55 / **LE MIDI**: à partir de 12 h 45

À LA SORTIE : jusqu'au départ de tous les élèves.

<u>L'école se dégage de toute responsabilité advenant le fait qu'un</u> enfant arrive plus tôt à l'école ou quitte plus tard.